

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Carole BRAU, Sandrine GARRELIS, Raymond VEUX, Laurence SIMON, François DUMEAU, Christine MEROT, Odile RAMBAUD, Jean-Paul TROCMET

EXCUSES : Edouard LENGAIGNE (procuration à Jean-Pierre JAUSSERAND), Jean-Noël BOYER, Bernard DELONG, Sylvie LEGLISE

SECRETARE DE SEANCE : Sandrine GARRELIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Rentrée scolaire

Monsieur le Maire indique l'effectif des élèves scolarisés cette année, soit 138 enfants.

Personnel communal

Madame TAUZIN Christelle agent communal depuis le 21 septembre 2015, a donné sa démission au 25 Août après entente préalable avec Monsieur le Maire.

Elle a également quitté le logement communal situé au 2, rue du presbytère au 31 Août 2016.

Madame LACOSSE Corinne a repris son emploi au 1^{er} septembre 2016. Son contrat aidé arrive à échéance au 5 octobre 2016 mais celui-ci ne peut pas être renouvelé. Devant la nécessité de conserver le poste de Madame LACOSSE pour le bon fonctionnement des services, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans un premier temps de lui faire signer un contrat à durée déterminée de trois mois, allant du 6 octobre 2016 au 31 décembre 2016. Pour cela une délibération autorisant Monsieur le Maire à recruter des agents pour accroissement d'activité temporaire est nécessaire.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Madame SIMON demande si le poste de Madame JIMENEZ Catherine en tant qu'ATSEM est vraiment nécessaire. Est-ce bien du rôle des mairies de pourvoir du personnel pour encadrer les enseignants ?

Elle pense également que madame JIMENEZ pourrait peut-être accomplir d'autres tâches au profit de la collectivité.

Monsieur Jausserand est d'accord sur le principe, mais n'est pas favorable à enlever ce poste nécessaire dans les classes de CP notamment où l'apprentissage de la lecture et de l'écriture se mettent en place, cycle très important à ses yeux et donc nécessaire pour un bon suivi et éveil des enfants.

Monsieur VEUX fait part de son inquiétude sur le montant de la masse salariale qui ne cesse d'augmenter.

Secrétariat de la mairie

La mairie a été fermée la première semaine du mois d'août, du fait de l'absence de Madame Normant en arrêt maladie et de la mise en congés annuels de Madame Jimenez. Monsieur Jausserand a pu constater que durant cette période plus calme, il serait peut-être opportun de fermer le secrétariat de la mairie au mois d'août quelques jours. Cette possibilité sera à étudier avant le 1^{er} janvier 2017.

Voirie

Dans le cadre de l'aménagement de la sécurité de la rue des écoles et de la rue de la gare, monsieur le Maire confirme aux élus qu'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016 complémentaire a été déposé en sous-préfecture avant le 1^{er} septembre. A ce jour nous n'avons pas de retour.

Par ailleurs une convention doit être signée avec le Centre Routier Départemental pour les travaux de la rue des écoles, cette voie étant une Départementale.

Police du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté afin d'interdire les travaux de mécanique automobile sur la voie publique, ayant constaté à plusieurs reprises des situations mettant en danger la sécurité des personnes et la salubrité publique.

Forum des Associations

Monsieur le Maire donne la parole à Carole BRAU qui est satisfaite globalement de ce premier évènement, des associations ont pu faire quelques inscriptions, de plus l'ambiance était bon enfant

Certains présidents ont émis le souhait que ce forum ne soit pas ouvert à des associations non caudrotaises afin que les enfants ou les adultes de Caudrot ne partent pas s'inscrire dans des communes des alentours.

En effet, Carole Brau confirme que le but initial de ce forum est de promouvoir les associations de Caudrot.

Jean-Paul TROCMET demande à ce que l'on envoie les affiches annonçant ce forum dans les communes avoisinantes.

Madame BRAU confirme que cela a été fait.

Sandrine GARRELIS quant à elle, est plutôt favorable à l'ouverture de ce forum aux associations voisines, elle y voit un échange de proximité plutôt favorable que négatif.

Monsieur DUMEAU ne souhaite pas que les associations non Caudrotaises utilisent les salles communales.

Madame GARRELIS ne comprend pas pourquoi une telle position.

Monsieur NETTE indique que pour sa part, il est favorable à l'ouverture du forum aux associations non caudrotaises qui proposent une activité qui n'est pas mise en place sur notre commune.

Logements communaux

Comme indiqué précédemment le logement N°3 situé au 2, rue du Presbytère est vacant depuis le 31 août.

Monsieur le Maire précise qu'il a trouvé un nouveau locataire, le prix du loyer est de 470 € plus les charges pour entretien de la chaudière.

Personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que monsieur NORMANT Cédric devrait réintégrer la collectivité avant la fin novembre comme prévu initialement dans la convention signée en février.

Monsieur JAUSSERAND indique que le cimetière communal est propre pour la Toussaint.

Toutefois, la haie n'ayant pas été encore taillée, il précise avoir reçu un courrier du propriétaire du terrain jouxtant le cimetière mécontent et il lui a donc répondu que le nécessaire allait être fait.

Par ailleurs les employés communaux à compter du 1^{er} janvier 2018 ne pourront plus utiliser de désherbant ce produit devenant interdit. Le sel de déneigement ou d'autres produits pourront être utilisés ou bien madame GARRELIS propose de laisser s'enherber les allées.

Commissions communales

Un rappel des membres de chaque commission est fait puis un débat est ouvert sur le fonctionnement de ces dites commissions afin d'informer le conseil municipal des dossiers en cours.

Madame BRAU émet le souhait que les réunions de la commission des finances soient faites assez tôt avant le vote du budget, dès décembre, puis une en février par exemple.

Madame SIMON et Monsieur TROCMET émettent le souhait d'être davantage informés en tant que délégués de la commission du personnel des changements dans l'organisation du travail des agents, notamment en cas d'arrêt maladie et demande à connaître les dates de congés annuels des agents.

En ce qui concerne les demandes des adolescents de la commune, Sandrine GARRELIS précise que le projet d'une web radio a été mis en place, le financement est en cours auprès d'AVL.

De plus des cours de théâtre ont été demandés, il faudrait au moins six adolescents pour que ce projet voit le jour.

Madame MEROT en tant que délégué du CCAS regrette également de ne pas être informée de son fonctionnement, l'information ne circule pas et précise que cette commission ne sert à rien.

M. NETTE lui indique qu'il y a seulement une voire deux réunions par an, par contre il traite les situations d'urgences par exemple le don de colis alimentaire selon les demandes ponctuelles très régulièrement.

Devant la réclamation de différents délégués des commissions, monsieur le Maire précise qu'à compter de ce jour, tous les présidents des commissions devront communiquer leurs interventions à leurs délégués respectifs par mail et ces derniers devront donc répondre aux propositions qui leur seront faites.

Délégués au Conseil D'Ecole

Madame LEGLISE étant absente depuis plusieurs mois, monsieur Jausserand propose à Madame MEROT de passer titulaire en tant que délégué au Conseil d'école de Caudrot, et de passer Sylvie LEGLISE suppléante, ce qui ne change rien mais permettra la présence d'une élue plus facilement, Madame MEROT étant disponible aux horaires des réunions et y étant favorable.

Siphem

Ce syndicat déménage sur Gironde sur Dropt dans l'ancien local de la médiathèque et a sollicité les communes adhérentes, pour le prêt de véhicule et de personnel pour les aider à déménager.

Monsieur le Maire proposera le petit camion et la mise à disposition d'un agent pour une demi-journée.

Bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe les élus que malgré son entretien avec le responsable de secteur de la société Dalkia, pour la mise en place d'un régulateur de température aux écoles et au foyer rural, ce dernier n'a pas répondu.

De ce fait, il a contacté l'entreprise COSSON de Saint-Macaire afin d'obtenir un devis.

Syndicat du Dropt

Monsieur NETTE confirme que sur Caudrot nous n'avons que 750 mètres de rive.

A partir du 1^{er} janvier 2017, nous ne serons plus membre de ce syndicat du fait que nous ne serons plus rattachés à la CDC des Coteaux Macariens.

Monsieur JAUSSERAND confirme que la CDC du Réolais va prendre la compétence ruisseaux et nos cours d'eau seront donc pris en compte.

Monsieur NETTE rappelle que depuis deux ans les frais de participation pour la commune à ce syndicat sont de 500 € par an au lieu de 6000 € auparavant.

Court de tennis

En partenariat avec la CDC des coteaux macariens, le court de tennis va être remis en état notamment le nettoyage du revêtement.

Ces travaux d'entretien s'élèveront à 4 272 € TTC avec une prise en charge de 50% par la CDC.

Délibérations

FDAEC

Cette délibération est à reprendre : le montant initial d'attribution soit 16 043 € a été revu à la hausse est passera à 16 428 €.

Signalétique

Une convention de participation au financement de l'équipement des communes du canton en matière de qualité signalétique a été proposée. Pour Caudrot la participation s'élèvera à la somme de 1 374.56 €.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

Association communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une caudrotaise Aurélie DELONG est venue le rencontrer afin de lui demander la mise à disposition d'une salle communale une demie journée par semaine, pour animer des cours de médecine douce dans le cadre d'une nouvelle association qu'elle créait et dont elle sera la Présidente.

Monsieur le maire demande aux élus s'ils sont favorable ou pas à cette demande.

Le conseil municipal émet un avis favorable si cette activité reste bien à but non lucratif, soit dans le cadre du fonctionnement associatif et non commercial.

Sonorisation

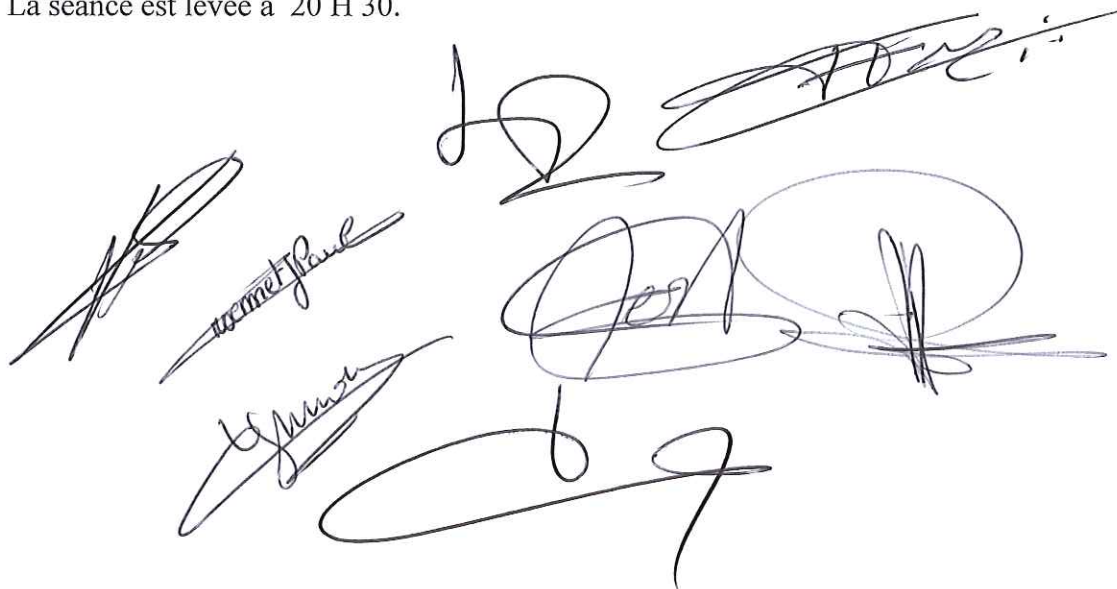
Monsieur Jausserand confirme qu'une sonorisation mobile a bien été achetée auprès du magasin But de la Réole.

Environnement

Des bancs en bois vont être installés en bordure de la Garonne.

Monsieur Jausserand remercie vivement le mari de Madame SIMON qui les a confectionnés.

La séance est levée à 20 H 30.

A collection of approximately seven handwritten signatures in black ink, scattered across the page. Some signatures are more legible, such as 'Jausserand' and 'Simon', while others are highly stylized and difficult to decipher. The signatures are arranged in a loose, non-linear pattern.